



Sommaire

P 2 - Mot de Monsieur le Maire

P 3 - PV du Conseil municipal

P 11 - Informations mairie

P 17 - Du nouveau à Diges

P 18 - Ecole

P 19 - Les associations Digeoises

P 28 – Petite recette – Poème - Jeux

Fête de la Châtaigne

DIGES

SAMEDI 15 OCTOBRE de 8h à 18h

Vide grenier Marché Artisanal & Produits du Terroir

- Boudin cuit sur place
- Châtaignes grillées sur grilloir géant
- Jus de pomme pressé sur place
- Vin de noix • Buvette
- Restauration
- Fête foraine

CDF

COMITÉ DES FÊTES DE DIGES

- Animations musicales avec ELAN BRASS BAND / CAYON et LES IMPROBABLES
- Costumes traditionnels
- Exposition peintures, sculptures et photos à l'église et à la Mairie
- Atelier sculpture sur pierre
- Exposition Avicole et matériel ancien

L'YONNE
RÉPUBLICAINE

cdf.diges@laposte.net

Septembre 2022

EXPOSITION

DU 7 AU 16 OCTOBRE 2022

ÉGLISE ET MAIRIE DE DIGES

FANOU
SCULPTURE
PHILIPPE CIBILLE
PHOTO
PATRICK PEROZ
PEINTURE
CATHERINE RYMARSKI
PEINTURE
BERFA
PEINTURE



VERNISSAGE
LE 7/10/22 À 18 H

OUVERTURE :
LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9
DE 15H À 19H
DU MERCREDI 12 AU VENDREDI 14
DE 15H À 19H
ET SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16
DE 10H À 19H

ATELIER SCULPTURE
SUR PIERRE
LE 15/10/22
À PARTIR DE 10 H

AVEC YVON TONNERRE
UGO GUTTADORO

CDF



COMITÉ
DES FÊTES
DE DIGES

cdf.diges@laposte.net



L'YONNE
REPUBLICAINE



Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h

Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30

Agence postale :

03.86.41.14.30

Lundi, mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Mercredi de 10h à 12h

Bibliothèque :

Fermé jusqu'à nouvel ordre

Permanence de Monsieur le Maire

Samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous la semaine

Site internet :

mairiediges89.fr

Adresse mail :

mairie.diges89@wanadoo.fr

Facebook : Commune Diges

☎ : 03 86 41 12 89

Responsable de la publication :
M. VANDAELE Jean-Luc

Responsable de la mise en page : Mme LEPRÉ Sandrine

Etat civil

Naissances



Erratum

Le 25 janvier 2022 de Jean BAUSSANT-GRALL
MAILLAUX

Fils de Vincent BAUSSANT et de Béatrice MAILLAUX

Le 12 mars 2022 de Félix LAROCHE
Fils de Yoann LAROCHE et de Océane ABRY

Toutes nos félicitations

Mariages



*Le 14 mai 2022 à DIGES de Pierre DELOLO et Marianne PETIT
des Cognats

* Le 11 juin 2022 à DIGES de Charly ROGER et de Samantha
GUILLEMOT de Volvent

* Le 30 juillet 2022 à DIGES de Xavier GASSET et de Angélique
DE SOUZA de la Tuilerie

Tous nos vœux de bonheur

Décès



Le 14 avril 2022 de Maurice RÉGNIER de Volvent

Le 6 mai 2022 de Jacky GUET du Bourg

Le 31 mai 2022 de Monique BIDAUT épouse BAZOT des
Fritons d'en Bas

Le 15 juin 2022 de Dominique HAMARD veuve
BOURDON de Riot d'en Haut

Le 9 juillet 2022 de Bruno MEGANCK de Riot d'en Haut

Le 16 août 2022 de Lylla FARH des Mourrons

Nos sincères condoléances

Nouveaux Arrivants



Nous avons le plaisir d'accueillir :

Madame Aurélia BOILEAU du Bourg

Monsieur Jean-François TILQUIN et Madame Isabelle
DELATTRE du Bourg

Monsieur Éric CHARLES et Monsieur Fabien LY des
Méhuts

Madame Caroline OOSTHUYSE et son fils des
Guicharmes

Bienvenue dans notre commune

Nous invitons celles et ceux à qui nous n'avons pas souhaité la bienvenue, à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Mot de Monsieur le Maire

Septembre... Le temps des rentrées

Quelques jours, quelques semaines de vacances ont permis à nombre d'entre vous, je l'espère, de faire le plein d'énergie au cours d'un été très ensoleillé et surtout très sec.

Avec l'automne qui se profile, c'est le temps des vendanges, des semis, de l'ouverture de la chasse ; celui de la reprise du travail pour beaucoup et bien sûr c'est aussi le moment de la rentrée scolaire.

Jeudi 1^{er} septembre l'école a accueilli 77 enfants en 4 classes soit 9 de plus que l'an dernier. Cela nous a évité de perdre une classe.

Nous souhaitons la bienvenue à madame Brigitte Ramel-Savoret qui a été nommée directrice en remplacement de madame Vié qui a fait valoriser ses droits à la retraite et que nous remercions pour tout le travail accompli.

Bienvenue également à Diane Jobard-Cunault, Héloïse Le Flanchec, Eloïse Massot, enseignantes et Barbara Louchart, Atsem.

Je souhaite une excellente année scolaire à tout le corps enseignant, aux personnes qui accompagnent les enfants. Votre rôle est essentiel pour leur épanouissement et le devenir de la société.

La grande sécheresse que nous traversons et l'envol des prix de l'énergie nous rappellent l'urgence d'adopter des comportements d'économie et de sobriété dans l'usage de ces ressources limitées. Au niveau de nos bâtiments communaux, nous y veillerons avec encore plus d'attention.

Je voudrais ici remercier tous les digeois qui entretiennent déjà les trottoirs et bordures enherbées qui longent leur propriété. Ils participent à la beauté de notre village.

J'invite tous ceux qui le peuvent à faire de même.

L'interdiction de l'utilisation de nombre d'herbicides, mesures tout-à-fait louables par rapport à l'environnement, complique fortement le travail des agents d'entretien.

En cette période de reprise des activités, j'invite tous les digeois à prendre connaissance des multiples disciplines ouvertes à tous, à y participer, à prendre du temps pour vous et à rencontrer d'autres personnes. Vous prendrez beaucoup de plaisirs dans ces moments très conviviaux. Je remercie toutes les associations pour la grande qualité de leur encadrement et de leurs propositions. Merci à tous les responsables et bénévoles pour leur dévouement à l'épanouissement de la société, vous êtes le vecteur d'unité, de solidarité et d'amitié entre les hommes, entre nous tous. C'est très important en ces temps incertains. Nous avons besoin de vous.

Dès à présent, au nom du conseil municipal, j'invite tous les aînés à prendre part au repas avec animation qui leur sera offert le dimanche 23 octobre à la salle des fêtes. Venez nombreux.

Bien entendu, vous n'oubliez pas l'incontournable fête de la châtaigne, organisée par le comité des fêtes avec la participation des associations et de la municipalité, le samedi 15 octobre.

Bonne rentrée et bel automne à tous.

Jean-Luc VANDAELE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 7 avril 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le **7 avril**, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de
M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, M. Frédéric BLIN, Adjoints.
M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER,
M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER, M. Julien ARNAUD.

Absents excusés : Mme Christiane MAUPRONT (pouvoir à M. VOIRIN),

M. Thomas DE BIE (pouvoir à M. NADIN)

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LEPRÉ

BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2021

Compte-tenu du tableau des résultats d'exécution du budget 2021, ainsi que de l'état des restes à réaliser, le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice **2021** suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTALITÉ
RECETTES	867 884,54	128 697,43	996 581,97
DEPENSES	721 812,15	103 458,38	825 270,53
Résultats exercice 2021	146 072,39	25 239,05	171 311,44
Résultats antérieurs reportés	611 754,89	-87 033,78	524 721,11
Résultats cumulés	757 827,28	-61 794,73	696 032,55
Restes à réaliser dépenses		285 000,00	
Restes à réaliser recettes		0,00	
<i>différence</i>		-285 000,00	
Résultat global	757 827,28	-346 794,73	411 032,55
AFFECTATION DU RESULTAT :			
Besoin de financement art,1068		-346 794,73 €	
Déficit investissement à reporter D001		-61 794,73 €	
Résultat après affectation du résultat art,002 recettes fonctionnement		411 032,55 €	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- VOTE COMPTE-ADMINISTRATIF 2021

Les résultats d'exécution pour l'exercice **2021** sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	19 660,79	9 123,15
DEPENSES	12 142,18	9 059,08
Résultat exercice	7 518,61	64,07
Résultat antérieur reporté	41 907,35	543,67
Résultat cumulé	49 425,96	607,74

Restes à réaliser Dépenses/Recettes 00

VOTE TAXES 2022 :

Selon les bases d'imposition notifiées, le produit fiscal 2022 est le suivant :

2022	Base imposition	Taux votés	Produit fiscal
Taxe foncière (bâti)	693 800	43,77%	303 676
Taxe foncière (non-bâti)	98 300	38,99%	38 327
<i>Produit attendu</i>			342 003

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à partir de 2021 par application d'un coefficient correcteur, celui-ci est de -51 054€ pour Diges en 2022.

Toutefois, la commune de Diges, continue de percevoir 13 310€ au titre de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

VOTE BUDGETS : Budget Principal 2022

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges caractère général	310 274,00	Atténuation charges	15 000,00
Charges personnel	466 600,00	Produits domaines	56 900,00
Gestion courante	86 012,55	Impôts et Taxes	397 459,00
Charges financières	3 557,00	Dotations	343 968,00
Autres charges	341,00	Autres/gestion courante	50 000,00
S/Total	866 784,55		863 327,00
AUTOFINANCEMENT	406 000,00	Report résultat 2021	411 032,55
virement section investissement			
immobilisation	1 575,00		
TOTAL	1 274 359,55	TOTAL	1 274 359,55

Détail subventions aux associations art.6574 :

Foot Club Diges-Pourrain FCDP	: 300€
VTT Diges-Puisaye	: 425€
Association Jeunes Diges AJD	: 900€
A chacun son chemin-rando	: 200€
ICAUNIX-informatique école	: 400€
CIFA89 pour 6 élèves	: 35€
MFR Gien	: 35€

Contribution UKRAINE :

Le maire propose d'attribuer une aide financière de solidarité à l'UKRAINE, à savoir 0,50€/habitant, soit pour 1 137 habitants (chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2022), 568,50€, arrondi à **580€**.

Section d'investissement

	DEPENSES TTC			RECETTES TTC	
	Imputation	Reste à réaliser	Nouvelle proposition	Reste à réaliser	Nouvelle proposition
Remboursement prêt capital			30548,00		
Cautions locations			3 000		3 000
Fonds de compensation TVA, N-2 2020					2 769
Etudes / architecte	art,2031		40000,00		
Etude accessibilité	art,2031		3000,00		
Eclairage Public Solde 50%	art,2041582		33700,00		
Travaux accessibilité	art,2135		15000,00		
Achat terrains et aménagements	art,2111		20000,00		
Achat bâtiments	art,2131	285 000			
Travaux vestiaire foot	art,21318		150000,00		
Voirie	art,2151		35000,00		
Installations voirie, signalisation	art,2152		20000,00		
Aménagements éco-hameau	art,2128		10000,00		
Achat véhicules	art,21561		10000,00		
Aménagements défense incendie	art,21568		12000,00		
Autre matériel, outillage voirie	art,21578		5000,00		
Matériel technique, outillage	art,2158		10596,00		
Matériel bureau, informatique	art,2183		2000,00		
Travaux autres bâtiments	art,21,,		15000,00		
Amortissement travaux SIER Volvent					1 575
Taxe aménagement 1%					1 500,00 €
Intégration études suivies travaux	2031/21312		15 000,00 €		15 000,00 €
TOTAL sans restes à réaliser			429 844,00 €		23 844,00 €
<i>TOTAL restes à réaliser</i>		285 000		0	
TOTAL GENERAL			714 844,00 €		23 844,00 €
Déficit investissement 2021 à reporter			61794,73		
Auto-financement (fonctionnement)					406000,00
Besoin financement art,1068					346794,73
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			776 638,73 €		776 638,73 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre (sans opération) pour la section d'investissement

Budget Annexe Assainissement 2022

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
compte	budgeté 2021	réalisé 2021			budgeté 2021	réalisé 2021	
611 s/traitance (facturation)	1000,00	378,46	1000,00	7042 Taxe raccordement			
615 entretien (boues)	20000,00	960,00	20000,00	741 prime épuration AE		1044,71	1000,00
618 analyses, fact,régie eaux	1000,00	332,91	1000,00	758 reliquat TVA			
658 divers gestion	988,98		679,13	70611 redevance eau	12000,00	12037,82	12000,00
6611 remb,emprunt intérêts	351,66	351,66	180,12	70612 taxe à reverser AE	1000,00	1021,82	1000,00
6811 amortiss,travaux	9123,15	9123,15	9123,15	777 amortiss, subv,	5556,44	5556,44	5556,44
706129 taxe agence eau	2000,00	996,00	2000,00				
				<i>s/total</i>		19660,79	19556,44
023 virement investiss,	26000,00		35000,00	002 excédent reporté	41907,35	41907,35	49425,96
TOTAL	60463,79	12142,18	68982,40		60463,79	61568,14	68982,40

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
compte	budgeté 2021	réalisé 2021	Voté 2022	compte	budgeté 2021	réalisé 2021	Voté 2022
2158 travaux	26607,74		35500,27	021 virement section fonctionnement	26000,00		35000,00
1641 remb,prêt capital	3502,64	3502,64	3674,18	1068 affectation résultat	0,00		0,00
1391 amortiss, subv,	5556,44	5556,44	5556,44	281 amortiss,immobilisat,	9123,15	9123,15	9123,15
001 déficit reporté	0,00		0,00	001 excédent inv, report	543,67	543,67	607,74
TOTAL	35666,82	9059,08	44730,89		35666,82	9666,82	44730,89

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre (sans opération) pour la section d'investissement

QUESTIONS DIVERSES :

Programme des travaux à réaliser sur divers bâtiments communaux : Vérification des toitures, en particulier sur l'annexe du logement situé place de l'église

Travaux réalisés : Les employés municipaux ont procédé au nettoyage de tous les lavoirs communaux.

Réparation mobylette : Les employés municipaux vont remettre en état de fonctionnement la mobylette, à cet effet, le devis de fournitures se chiffre à 470,50€ TTC.

Borne à chargement électrique véhicules :

Des renseignements seront pris auprès du SDEY Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne pour une installation de borne à Diges, emplacement et coût.

Broyage chemin de randonnée :

Une partie du tracé d'un circuit de randonnée est obstrué par un amas de branches. Le conseil municipal décide que son dégagement sera réalisé par les employés communaux.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 12 mai 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le **12 mai**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN,

Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN,

M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Thomas DE BIE

Absents excusés : Mme Julie BARBIER, Mme Dominique BOUVIER (pouvoir à S.LEPRÉ), M. Julien ARNAUD

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LEPRÉ

EXTENSION ET AMENAGEMENT VESTAIRE FOOT :

Frédéric BLIN présente les nouveaux plans établis par le Cabinet d'Architecte CANET, le chiffrage devrait être communiqué la semaine prochaine.

Le décrochement de la toiture entre le bâtiment existant et l'extension devra être supprimé.

POINT SUR ACQUISITION DU CAFE-RESTAURANT :

Le compromis de cession du fonds de commerce et du bâtiment ont été signés le 26 avril 2022.

ETUDE CCI

Un technicien de la CCI Chambre de Commerce et Industrie, après visite des locaux, a présenté une offre pour une étude relative à la reprise du café-restaurant-multiservices à DIGES. La prestation porte sur la faisabilité du projet, habitudes de consommation, données de cadrage sur le territoire d'implantation, indicateurs sociaux-économiques dans le secteur, concurrence multiservices et café-restaurant, marché potentiel. Son coût s'élève à **2 400€ HT, soit 2 880€ TTC.**

PROGRAMME ENDUITS VOIRIE 2022 :

Le programme 2022 pour Diges concerne les voies réalisées en 2014, pour une superficie d'environ 16 000m².

Le groupement d'achat a été négocié par la CCPF, c'est l'entreprise COLAS NORD EST qui a été retenue.

PROPOSITION ÉTUDE ÉGLISE :

Suite à la réunion des commissions travaux et patrimoine, et étude des différents désordres

relevés, après discussion, le conseil municipal estime qu'il est nécessaire de procéder à un diagnostic de l'ensemble du bâtiment et décide de faire réaliser une étude par un maître d'œuvre.

Le cabinet Antoine LERICHE, Architecte du Patrimoine, à FONTAINEBLEAU, propose une mission de maîtrise d'œuvre de base suivant la loi MOP comprenant les éléments suivants :

- ✓ Etudes de diagnostic avec relevés graphiques (DIA)
- ✓ Avant-projet sommaire (APS)
- ✓ Dossiers de demandes de subventions et permis de construire

Le devis prévisionnel se chiffre à 4 850€ HT, soit 5 820€ TTC.

PACTE TERRITOIRE 2022-2027 DEPARTEMENT DE L'YONNE :

Monsieur le maire rappelle que la Loi donne au Département « compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes ».

Dans l'optique de réaffirmer son rôle dans l'accompagnement et la réponse aux besoins des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de renforcer autant de lisibilité de l'action départementale que la cohérence de l'action publique de proximité, le Département de l'Yonne a adopté lors de sa session du 18 mars 2022 un nouveau plan de soutien aux territoires ambitieux pour la période 2022-2027, doté de 36 millions d'euros, dont 32M€ mobilisables via une contractualisation entre le Département, les EPCI et les communes. Cette politique sera mise en œuvre par la mise en place d'un « pacte territoire », au niveau du périmètre de l'EPCI, signé par le Président du Département de l'Yonne et les exécutifs locaux, à savoir, les maires des communes membres et le président de l'EPCI.

Dans le détail, ce plan de soutien du Département « Pacte Yonne Territoires » est composé des dispositifs suivants :

- ✓ **Villages de l'Yonne : 10 M€** pour des projets à rayonnement local ou communal, avec un montant plancher de projet à 5000€ et plafond de 200 000€. Le taux de subvention maximum sera de 40% avec un plafond de 80 000€.
- ✓ **Ambitions pour l'Yonne : 18 M€** pour des projets des EPCI et des communes qui participent à l'attractivité globale du territoire en matière de tourisme, de résidentialisation, culture, sport, aménagements urbains, accueil nouvelles populations et toutes politiques publiques. Avec un montant plancher de 200 001€, sans plafond. Le taux de subvention maximum sera de 30% avec un plafond de 500 000€.

Un dossier par an, par commune et par dispositif pourra être subventionné sauf dérogation accordée par le comité local de suivi.

Ce « pacte Territoires » prend la forme d'un contrat adopté par les assemblées respectives des contractants comprenant une enveloppe financière déterminée servant à accompagner des projets précis, initiés et portés par les EPCI et les communes. Etabli pour la période 2022-2027, ce contrat sera mis en œuvre dès sa signature avec une programmation annualisée.

Un « comité local de suivi » sera chargé de l'animation et de la mise en œuvre du dispositif. Celui-ci se réunira deux fois par an. Chaque comité, présidé par le Département, réunira les conseillers départementaux du secteur, les maires ainsi que le président de l'intercommunalité.

Afin que la commune puisse continuer à bénéficier du soutien du Département de l'Yonne dans le cadre de ces dispositifs, le maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes du contrat de territoire, d'autoriser le maire à signer le contrat et ses éventuels avenants
- d'autoriser le maire (ou son représentant en cas d'absence) à représenter la collectivité dans le comité local de suivi

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC SDEY :

Dans la cadre de la rénovation globale de l'éclairage public, en Leds connectées, le SDEY propose une maintenance gratuite sur les travaux effectués pendant 5 ans à partir de la date de réception des travaux. A cet effet, il convient de transférer la maintenance au SDEY.

QUESTIONS DIVERSES :

Huisseries mairie :

les employés

communaux ont décapé les huisseries de la mairie, une discussion s'engage sur la couleur, peinture à l'identique gris-bleu, ou lasure aspect bois. Le maire met au vote, à savoir réfection à l'identique avec peinture.

Implantation antenne-relais par Bouygues Telecom : une antenne-relais radio-téléphonique mobile va être installée sur la parcelle cadastrée section H N° 249 à la Verrerie-Haute, la réunion de pré-piquetage a eu lieu le 11 mai. Le dossier d'information est consultable en mairie.

Cimetière : Madame Christiane MAUPRONT fait part au conseil de l'état d'avancement du dossier, consultation d'entreprises spécialisées et devis. Elle informe les conseillers que la législation en matière de reprise des concessions a évolué, le délai étant passé de 3 ans à 1 an et 4 mois.

Ecoles : l'effectif est passé de 68 à 70 élèves. A la rentrée de septembre il devrait atteindre 77 élèves.

Fresque square enfants : une artiste va faire une proposition pour une peinture murale sur le mur du garage route de l'ocre et donnant sur l'aire de jeux pour enfants.

Enduit mur : un devis sera demandé pour l'enduit du mur entre les locaux techniques communaux et le parking de la poste.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 23 juin 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le **23 juin**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de

M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN,

Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Dominique BOUVIER,

M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Julien ARNAUD,

M. Thomas DE BIE

Absente excusée : Mme Martine VOIRIN (pouvoir à C. MAUPRONT)

Absente non excusée : Mme Julie BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LEPRÉ

POINT SUR DOSSIER ACQUISITION DU CAFÉ-RESTAURANT

Le maire informe le conseil municipal que le compromis de vente a été signé en l'étude de M^o ROUSSEL-TERRILLON notaire à POURRAIN le 26 avril 2022, la date de signature de l'acte définitif a été différée à la fin juillet.

EXTENSION ET AMÉNAGEMENT VESTIAIRE FOOT :

L'estimatif des travaux, réalisé par l'architecte s'élève à 148 000€ HT (177 600€ TTC), toutefois de nouvelles modifications devant être apportées au projet, ce montant n'est pas définitif. Les conseillers discutent de l'utilité des certains aménagements.

INSTALLATION CITERNE DÉFENSE INCENDIE À GOGOT :

Dans le cadre de la mise en place de la défense incendie dans le hameau de Gogot par l'installation d'une citerne souple de 60 m³, il est nécessaire d'acquérir une portion de la parcelle

cadastrée section ZI N°52 pour une superficie de 246 m².

A cet effet une division parcellaire a été réalisée par GEOMEXPERT.

Le maire propose au conseil municipal d'acheter la nouvelle parcelle ainsi constituée portant désormais le numéro **section ZI N° 156** pour une superficie de **246 m²**, au prix de **300 €**.

RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023 – TARIFS PÉRISCOLAIRES :

Mme Christiane MAUPRONT présente au conseil municipal le bilan des services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

1/Pour la **restauration scolaire**, le reste à charge pour la commune s'élève à 53 500€.

Le coût par repas s'élève à **7,19€** et est facturé 3,25 €.

Le maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif pour la cantine de 0,10 €/repas, à **partir du 1^{er} septembre 2022**, soit :

✓ Prix repas	3,35 €
✓ Prix repas occasionnel	4,35 €
✓ Repas adulte	5,15 €

2/Pour la **garderie périscolaire**, le reste à charge pour la commune s'élève à 6650€. **Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs actuels.**

3/Effectifs rentrée septembre 2022 :

Ecole maternelle 37 élèves, répartis de la manière suivante : 1 TPS, 16 PS, 9 MS et 11 GS

Ecole primaire 43 élèves, soit : 11 CP, 8 CE1, 11 CE2, 6 CM1 et 7 CM2

Soit un total de **80 élèves inscrits**.

4/Mme Chantal VIÉ faisant valoir ses droits à la retraite, Mme Brigitte RAMEL-SAVORET prendra les fonctions de Directrice du groupe scolaire à la rentrée de septembre 2022.

5/La traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves rentrant en 6^{ème} aura lieu le vendredi 1^{er} juillet à la mairie et sera suivie d'un vin d'honneur.

DEVIS HANDINORME ACCESSIBILITÉ :

Après étude sur le terrain, la société HandiNorme, spécialisée dans l'accessibilité des ERP a établi une offre pour la mise en conformité des espaces et bâtiments publics du village.

Le devis se chiffre à **8 133,25 € HT** (9 759,90 € TTC).

Le plan de financement sera le suivant :

- DETR : 40% 3 253€
- Solde fonds propres 4 880,25€

QUESTIONS DIVERSES :

Terrain de pétanque : comme déjà évoqué lors d'une précédente réunion, l'espace situé entre le city-stade et le tennis sera aménagé en terrain de pétanque. Prévoir l'achat de poutres pour délimiter, de sable, de deux bancs et une poubelle.

Demandes Club VTT :

Le maire fait part au conseil de deux demandes d'utilisation du club VTT pour l'entraînement des enfants :

- **Utilisation de la cour de l'école** le samedi matin de 10h à 12h pour entraînement sur parcours avec plots, avec un encadrement professionnel et demande de marquage au sol de points à la peinture pour mise en place des petits plots.

- **Aménagement d'un espace au stade avec modules** : une demande est faite pour le déplacement de la main courante du terrain de foot sur une longueur de 60 mètres, afin d'aménager un terrain de trail.

Des précisions devront être apportées, notamment sur la nature des modules, fixes ou démontables. Se pose également la question de l'entretien du futur terrain et de sa mise en sécurité.

Réunion CCPF révision taxes locatives locaux commerciaux : M. Michel NADIN fait part d'une réunion à la comcom à laquelle il a assisté concernant la révision. Les communes sont classées dans différentes catégories avec des critères d'attractivité et dynamisme.

En l'absence de représentant des services fiscaux, les critères retenus n'ont pas semblé adaptés.

Les membres de la commission souhaitent une étude plus approfondie commune par commune.

Informations mairie

• Déclarations préalables de travaux et Permis de construire :

Déclarations Préalables :

Le 8 avril 2022 par **Monsieur DETOUY Grégory** des Jolivets d'en Haut – Création d'une piscine- Accordée.

Le 9 avril 2022 par **Monsieur RABILHAC Thibaut** des Marceaux – Création et Remplacement de fenêtres et porte. – Accordée.

Le 20 avril 2022 par **Madame BEAU Karine** du Bourg – Réfection toiture – Accordée.

Le 21 avril 2022 par **EDF ENR** à la Verrerie Haute – Panneaux Photovoltaïques – Accordée.

Le 4 mai 2022 par **Madame BOILEAU Aurélia** du Bourg – Changement de fenêtres - Accordée.

Le 13 mai 2022 par **Monsieur CORNETTE Nicolas** des Courris – Création extension – Accordée.

Le 16 mai 2022 par **la société Phoenix France Infrastructures/ Snel Telecom** à la Pierre des Plombs – Création Relais Radiotéléphonique – Accordée.

Le 23 juin 2022 par **EDF ENR** à Monchenot - Panneaux Photovoltaïques – Accordée puis Abrogée.

Le 24 juin 2022 par **EDF ENR** à Varennes – Panneaux Photovoltaïques – Accordée.

Le 27 février 2022 par **Madame MAILLAUX Béatrice** des Jolivets d'en Bas – Pose de fenêtres de toit – Accordée.

Le 8 juillet 2022 par **Monsieur BERNOT Hervé** des Deschamps – Aménagement de Comble – Accordée.

Le 30 juillet 2022 par **Monsieur LY Fabien** des Méhuts – Modification pièce et Changement/Remplacement de fenêtres, porte et volets – Accordée.

Le 8 septembre 2022 par **Monsieur MORAINVILLE Richard** des Cognats – Abri de Jardin – En cours d'instruction.

Permis de Construire :

Le 30 juin 2022 par la **SCI YOBI** à Varennes – Construction d'un auvent – Accordé.

Le 23 août 2022 par **Monsieur GUAY Loïc ET Madame CASTELBOU Emeline** à Riot d'en Haut – Construction d'une Maison – En cours d'instruction.

Le 7 septembre 2022 par **Monsieur MARKZOLL Aloïs** de Sauilly– Construction d'un Garage – En cours d'instruction



Merci d'informer au préalable le secrétariat de la mairie dans le cadre d'une demande pour l'installation de panneaux photovoltaïques, en nous précisant le nom de l'entreprise choisie.

• Urbanisme :

L'Urbanisme : c'est l'art, la science et les techniques de l'aménagement des territoires. C'est aussi un ensemble de règles et mesures juridiques qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'affectation et l'utilisation des sols. (Divers plans d'urbanisme sont élaborés à cet effet : schéma directeur, plan d'occupation des sols, etc.)

La commune de Diges est divisée en sections (lettre(s)), celles-ci sont fractionnées en parcelles (numéro).

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été approuvé en 2014, il se constitue d'un plan de zonage, à chaque zone sa couleur (zones principales : Constructible (rose), Agricole(jaune) et Naturelle (verte)) et des règlements qui définissent les aménagements, constructions et les modifications autorisés ou interdits.

Lorsque vous souhaitez avoir des informations sur une parcelle (zonage, taxes, faisabilité d'un projet...) il vous est recommandé de faire une demande de Certificat d'Urbanisme (d'information ou opérationnel).

Si vous avez un projet bien défini sachez que les informations concernant la parcelle où aura lieu l'aménagement, la construction et/ou la modification sont importantes et permettront de vous orienter vers la bonne demande de travaux (Déclaration préalable, Permis de construire, Permis d'aménager).

Vous pouvez avoir de nombreux renseignements par le biais des sites suivants :

Recherche/ Impression d'un plan cadastrale : www.cadastre.gouv.fr

Visuelle géographique avec délimitation de la parcelle : www.géoportail.gouv.fr

Prise de connaissance des risques éventuels : www.géorisques.gouv.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en 2014 : <https://www.puisaye-forterre.com/vivre/urbanisme/documents-en-vigueur/>

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours de révision :

<https://www.puisaye-forterre.com/vivre/urbanisme/documents-en-cours-d-elaboration/plui-coeur-de-puisaye/>

Constituer des demandes d'urbanisme dématérialisées : www.ideau.atreal.fr

Le dépôt papier au secrétariat reste possible.

• Antenne mobile :

Au cours des années passées, nombre de digeois (et de français en général) se sont plaints du manque de réseau et de la mauvaise qualité de celui-ci. Ces informations ont été remontées par les mairies en préfecture et à l'Etat.

En 2018, l'Etat a pris la décision de réduire ces zones « blanches et grises » en lançant un grand projet d'investissement dans la mise en place d'antennes relais.

Concernant Diges, les lieux à couvrir sont assez nombreux et dispersés : Sauilly, les Mourrons, la Gare de Sauilly, les Fritons d'en Bas et d'en Haut, la Verrerie basse, les Grosniers, le Bourg, la Halte de Leugny... Par ailleurs la topographie est très irrégulière et beaucoup de forêts ou rideaux d'arbres font écrans. Tout ceci rend complexe la définition des lieux d'implantation des antennes. D'autant qu'il faut insérer au mieux ces antennes dans le paysage, souvent dans un bosquet et restreindre leur nombre, ceci en ayant une bonne couverture pour tous les habitants.

En début 2022 les études faisaient ressortir la nécessité d'implantation de 3 pylônes. Après un certain nombre de tests et d'expérimentations, il s'avère que le réseau était bien couvert avec 2 pylônes judicieusement positionnés, l'un à la Verrerie Haute et l'autre à la Pierre des Plombs, bien insérés dans un environnement de hauts arbres.

Normalement la mise en service de ces antennes est prévue pour fin 2022-début 2023.

Des digeois habitants dans l'environnement du pylône de la Pierre des Plombs se sont inquiétés des nuisances du pylône et des ondes émises. Je comprends leur inquiétude et leur mécontentement de n'avoir pas été informés en amont.

Nous vous présentons toutes nos excuses pour cette lacune et serons plus vigilant à l'avenir.

Concernant les effets des antennes relais, aucune étude scientifique « reconnue » n'a pu prouver des effets néfastes des ondes émises par les antennes relais sur les hommes et les animaux.

Par rapport au niveau de l'intensité des ondes émises, celle-ci est très réglementée et surveillée. D'ailleurs chaque citoyen peut demander une mesure du niveau des ondes à proximité de son habitation.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie pour plus de renseignements.

• Panneau Pocket :

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerne les habitants

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Pas de création de compte
Pas de récolte de données personnelles

Toute l'actualité de votre commune en temps réel et en toute simplicité !

- Evénements
- Informations de coupures réseaux
- Travaux sur la voirie
- Alertes météo, préfecture
- Et bien plus encore...

Où que vous soyez, quand vous le souhaitez !

Mettez en favoris votre lieu de résidence, le village de vos vacances, les communes de vos proches ...

N°1 en France

Smartphone
Tablette
Ordinateur
app.panneaupocket.com

En juin 2021, un article avait été mis dans le Digeois pour vous informer de la mise à disposition de cet outil de communication.

Sur votre smartphone, tablette ou PC, téléchargez l'application PanneauPocket pour suivre en temps réel les informations que votre mairie publiera.

C'est totalement gratuit.

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

RECEVEZ EN DIRECT LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE MAIRIE

Votre mairie vous offre l'application PanneauPocket pour toujours mieux vous informer et vous alerter.

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur les stores

Recherchez votre commune sur l'application et cliquez sur le cœur à côté de son nom pour l'ajouter en favori. Vous ne manquerez plus aucune actu !

Pas de smartphone ni de tablette ? Consultez les informations et alertes depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

• Information service REOM (ordures ménagères) de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre :

Le service est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi. Il est fermé les jours fériés.

Aussi les appels téléphoniques, messages sur le répondeur ou mails de demandes envoyés en dehors de ces plages horaires ne pourront être traités qu'à la réouverture.

Il est également mieux d'envoyer vos demandes sur les adresses mails génériques (redevance@cc-puisayeforterre.fr ou jerecycle@cc-puisayeforterre.fr) ou sur les répondeurs des deux n° verts.

En effet, ils seront ainsi systématiquement consultés. Les adresses mails et répondeurs des lignes personnelles des agents ne le sont pas en cas d'absence.

Service REOM

Pour toutes les questions concernant la redevance et la facturation

redevance@cc-puisayeforterre.fr ou 0805 809 810 (n° vert gratuit)

Service collecte, communication et relation aux usagers

Pour toutes les questions concernant le tri et la collecte

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr ou 0800 584 762 (n° vert gratuit)

Service déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes aux horaires d'été habituels. Si nous devions passer à nouveau en horaires canicules, les usagers seraient informés par voie d'affichage en déchetterie, communiqué de presse, site internet et page facebook de la collectivité.

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr ou 0800 584 762 (n° vert gratuit)

Pour tous les services, il est possible pour les habitants de venir sur place si nécessaire. Ils peuvent prendre RDV ou pas mais il est plus sûr pour eux de prendre RDV.

• Travaux terminés ou en cours :

- Mise en peinture des boiseries de la mairie
- Peinture au sol de la cour de l'école primaire
- Réfection des routes
- Installation de l'éclairage public LED

• Détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie :

La loi du 6 janvier 1999 visant à prévenir les accidents et agressions avec des molosses a imposé depuis le 1er janvier 2010 aux détenteurs de chiens catégorisés le permis de détention.

Les chiens d'attaque (1^{ère} catégorie)

Chiens concernés :

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements.

Ce sont les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits "pit-bulls"),
- Mastiff (chiens dits "boerbulls"),
- Tosa.

À noter : la race Staffordshire terrier est l'ancienne dénomination de la race American Staffordshire terrier.

Interdictions et obligations :

La personne ayant acquis un chien d'attaque, avant l'application de la réglementation sur les chiens dangereux en 2010, doit détenir un permis de détention.

- Interdiction d'achat, de vente, de don, d'importation et d'introduction en France

- Interdiction d'accéder dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public, en dehors de la voie publique
- Interdiction de demeurer dans les parties communes des immeubles collectifs
- Obligation de stérilisation, attestée par un certificat vétérinaire
- Obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs

Les chiens de garde et de défense (2eme catégorie)

Chiens concernés :

Il s'agit des chiens :

- de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier,
- de race Rottweiler,
- de race Tosa,
- non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiler.
À savoir : le chien de race Staffordshire bull terrier ne fait pas partie des chiens susceptibles d'être dangereux.

Obligations :

Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure titulaire d'un permis de détention :

- sur la voie publique,
- dans les transports en commun,
- dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public,
- dans les parties communes des immeubles collectifs.

Sanctions en cas de non-respect de la réglementation

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien dangereux, qui ne respecte pas l'une des interdictions ou des obligations ci-dessus, risque une amende. Dans certains cas, il encourt également une peine de prison.

Les conditions pour détenir un chien catégorisé

La personne qui envisage de détenir un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux (appelés aussi "chiens catégorisés"), doit remplir toutes les conditions ci-dessous :

- être âgée d'au moins 18 ans,
- ne pas être sous tutelle (sauf autorisation du juge des tutelles),
- ne pas avoir été condamnée pour crime ou délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire (pour les Étrangers, sur un document équivalent),
- ne pas avoir fait l'objet d'une décision de retrait du droit de propriété ou de garde d'un chien, en raison du danger qu'il représentait pour les personnes ou les animaux domestiques (sauf dérogation accordée sous conditions par le maire si cette décision de retrait date de plus de 10 ans).

La personne doit également avoir obtenu un permis de détention pour l'animal.

Comment obtenir le permis de détention ?

En produisant les justificatifs des actes suivants :

- identification par puce électronique (tatouage admis pour les chiens restant en France),
- certificat de stérilisation des chiens de 1ère catégorie (mâle et femelle),
- assurance en responsabilité civile couvrant les risques occasionnés par l'animal,
- vaccination annuelle contre la rage consignée dans le passeport européen de l'animal,
- évaluation comportementale du chien réalisée par un vétérinaire de la liste préfectorale,
- attestation d'aptitude obtenue auprès d'un formateur habilité.

Le respect de l'ensemble de ces obligations conditionne la délivrance, par la mairie du lieu de résidence du détenteur de l'animal, du permis de détention qui doit être présenté aux contrôles des forces de police ou de gendarmerie, ainsi qu'à la mairie du nouveau domicile en cas de déménagement. Le détenteur temporaire, quant à lui, devra pouvoir justifier de sa qualité par rapport au détenteur habituel de l'animal, ainsi que de la situation régulière de ce dernier en fournissant les justificatifs à l'appui.

A qui m'adresser pour me mettre en règle ?

- à mon vétérinaire pour ce qui concerne l'identification, la vaccination antirabique, et la castration des chiens de la 1ère catégorie, en lui indiquant l'âge du chien,
- à un vétérinaire habilité inscrit sur la liste comme réalisant l'évaluation comportementale des chiens,
- à un club ou à un professionnel habilité en vue de ma propre formation pour obtenir l'attestation d'aptitude (formation de 7 h),
- à mon assureur pour la police d'assurance que je dois posséder en permanence,
- à la mairie du lieu de résidence pour qu'elle puisse me délivrer le permis de détention et reporter sa date et son numéro dans le passeport de mon chien, ou enregistrer mon changement de résidence avec le formulaire de demande d'un permis de détention ou le formulaire de demande d'un permis provisoire pour les chiens âgés de moins de 8 à 12 mois.

• Chats errants :

La commune a été alertée par la présence en nombre de chats « errants ».



Des solutions existent pour en éviter la prolifération et notamment la stérilisation ou le nourrissage des **chats errants** non stérilisés qui est interdit car il incite aux nuisances (salubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de **chats** non stérilisés.

Au niveau de la commune, vous pouvez nous contacter au secrétariat afin d'être mis en relation avec une personne de Diges qui peut éventuellement vous mettre à contribution (avec votre autorisation) pour la pose d'une cage chez vous dans le but de les attraper.

Aussi, sur le site www.service-public.fr, sont mises à disposition les informations sur la conduite à tenir face à un chat ou un chien errant.

• Bibliothèque – Appel aux volontaires :

La bibliothèque est fermée jusqu'à nouvel ordre suite au décès de Jacky GUET, personne bénévole et dévouée qui avait pris en charge son ouverture et sa gestion.

Pour que la bibliothèque perdure, si vous aimez lire, êtes à l'aise en informatique et que vous avez quelques heures libres, vous pouvez vous faire connaître à la mairie. Pour rappel, la bibliothèque était ouverte tous les vendredis de 15h30 à 18h30.

• Repas des aînés :

Après 2 années sans repas à cause de la conjoncture sanitaire, nous sommes heureux de vous annoncer que le repas des aînés se tiendra le :



Dimanche 23 octobre midi

Salle des fêtes Marie-Noël

Vous pouvez vous y inscrire en téléphonant au secrétariat de la mairie

Du nouveau à Diges

• Installations de nouveaux praticiens

DAMOISEAU Pierre-Emmanuel
4 Les Beaufumés
89240 DIGES

Ostéopathe
06 83 05 44 49

Consultation au **cabinet** et à **domicile**

Soigne tous types de patients :
Nourrissons, enfants, adultes, sportifs,
femmes enceintes et seniors.

Formations de kinésithérapeute et de
médecine chinoise.

Vous pouvez prendre vos rendez-vous
par téléphone ou sur **Doctolib.fr**

ROBERT Vanessa
7 Place de l'Eglise
89240 DIGES

Praticienne en Psychothérapie
Thérapie Familiale
Psychogénéalogie
Sophrologue

06.73.86.88.18 sur rendez-vous

Cabinet attenant à celui des infirmières

Ecole



Vendredi 1^{er} juillet, 10 enfants de CM2, en présence des enseignants, de Monsieur le maire, du personnel communal et des membres de la commission des écoles, ont reçu à la mairie, leur dictionnaire avant leur entrée en 6^{ième}.

Aude, qui remplace Lionel, à la cantine avait préparé des chouquettes et des cookies qui furent bien appréciés.

Jeudi 1 septembre, 77 enfants ont repris le chemin de l'école.

Madame Brigitte Ramel-Savoret a été nommée Directrice en remplacement de Madame Vié qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Pour cette rentrée nous accueillons :

Madame Diane Jobard Cunault, enseignante

Madame Héloïse Le Flanchec, enseignante

Madame Eloïse Massot enseignante, stagiaire de l'Education Nationale

Madame Barbara Louchart, ATSEM auprès des grandes sections de maternelle et responsable de la garderie.

La répartition des classes se fait comme suit :

Petite et Moyenne Section de maternelle : Anne Defaut, avec Anaïs Robert faisant fonction d'ATSEM : 24 élèves

Grande Section de maternelle et CP : Diane Jobard Cunault avec Barbara Louchart faisant fonction d'ATSEM : 21 élèves

CE1-CE2 : Brigitte Ramel-Savoret avec Héloïse Le Flanchec : 19 élèves

CM1-CM2 : Eloïse Massot : 13 élèves.

Pour cette rentrée il n'y a pas de protocole sanitaire en vigueur.

Les associations Digeoises



Société de Chasse Communale de Diges

À l'automne, fusils et gibecières ressortent des râteliers



Avec plus de 5 millions de porteurs de permis dont 1,1 million de pratiquants et 500 000 bénévoles, la chasse se positionne comme la 3ème activité de loisirs des français, représentée et défendue par la Fédération Nationale des Chasseurs, son réseau régional et départemental. Une pratique millénaire qui se distingue par son rôle en faveur de la biodiversité. Le réseau le plus étendu de France

Le réseau cynégétique national se structure autour de :

- La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)
- Les 13 Fédérations Régionales des Chasseurs (FRC)
- Les 94 Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC)

Chacune de ces entités est une association Loi 1901 et a une mission de service public en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Il n'est pas rare que les fédérations départementales travaillent en liaison avec d'autres acteurs ruraux tels que la **Chambre d'Agriculture**, les **Conservatoires d'Espaces Naturels...**

A l'aube de cette nouvelle saison, donnant le départ des grandes battues, il est nécessaire de répéter, voire rabâcher que la sécurité est le maître mot d'une journée réussie.

Les jours de chasse pour cette saison seront les Dimanches, les Jeudis et les jours fériés.

Quoi que l'on en dise ou pense, la nature n'est pas l'apanage des seuls chasseurs et nous devons faire avec l'ensemble des autres utilisateurs. Soyons courtois, parlons, expliquons, partageons et faisons connaître et valoir notre passion. C'est aussi cela la défense de la Chasse et de la ruralité.

Enfin, pour la sécurité de tous, veillez à maintenir les gestes barrières essentiels.

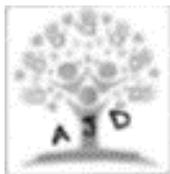
Excellente saison à toutes et tous, En Saint-Hubert

Président : Mr Laurent Jacky,
Trésorier : Mr Guillot Sébastien

Vice-président : Mr Guet Alain,
Secrétaire : Mr Mousseau Fabien

NB : Il existe plusieurs sociétés de chasse privées sur la commune de Diges qui ont leurs propres règlements intérieurs et jours de chasse.

Association des Jeunes de Diges (AJD)



C'est la rentrée, vive l'AJD !

Notre année 2021-2022 s'est clôturée par deux événements marquants :



- la journée famille du 15 mai durant laquelle petits et grands ont pu bondir sur des structures gonflables, faire de gigantesques bulles, concourir à la pétanque pour les adultes tout en pouvant se restaurer.

- le spectacle de l'école associé aux feux de la Saint Jean : Les élèves ont présenté leur spectacle le matin, préparé en amont avec leurs enseignantes, et l'AJD a animé des stands de jeux, malgré le temps, en fin d'après-midi.

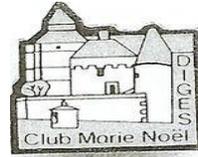


L'équipe est ravie de l'engouement que vous avez manifesté lors de nos événements. Nous remercions tous les bénévoles qui sont venus nous prêter main forte et nous espérons vous compter encore nombreux pour la nouvelle année qui se profile.

Nous vous convions à notre Assemblée Générale qui se tiendra le vendredi 30 septembre à 19h dans une salle de la commune, suivie d'un apéritif de rentrée. Nous vous présenterons nos projets pour l'année à venir lors de ce moment convivial.

A bientôt !
L'équipe de l'AJD

Club Marie Noël



Je voudrais commencer cet article en ayant une pensée pour notre ami Jacky Guet qui nous a quitté le 6 mai. Jacky a œuvré au sein du club depuis de nombreuses années sans se ménager en tant qu'adhérent, de vice-président et trésorier adjoint. Nos pensées vont à ses proches.

Bien que nous ayons eu un été caniculaire j'espère que chacun d'entre vous avez trouvé un petit coin de fraîcheur pour vous reposer.

Maintenant le temps de la reprise de nos activités a sonné, nous aussi, comme les enfants, nous faisons notre rentrée !!

Le **dimanche 2 octobre**, le club fêtera ses **40 ans d'existence** à cette occasion un déjeuner festif est proposé avec quelques surprises ! Le tarif pour les personnes n'étant pas adhérentes au club est de 30.00 euros.

Le jeudi 6 octobre aura lieu notre après-midi loisirs et nous fêterons les anniversaires des natifs des mois de juillet, août et septembre.

Le **samedi 15 octobre** le club participera à la fête de la châtaigne et tiendra son stand au début de la rue des Sources. Des gourmandises sucrées, salées (du fait « maison ») seront proposées (croque-monsieur, gaufres, pâtisseries, cakes, etc...).

Pour le mois de novembre, les après-midi loisirs auront lieu les 3 et 17.

Le **dimanche 20 novembre** le club organisera un **LOTO** (buvette et pâtisseries sur place). Venez nombreux !

Au mois de décembre un après-midi loisirs aura lieu le jeudi 8 et nous fêterons les anniversaires des natifs des mois d'octobre et novembre. Nous dégusterons la bûche de Noël, clémentines et papillottes.

Pour terminer l'année 2022, le club vous propose un concours de **BELOTE** le **samedi 10 décembre** à partir de 14 heures. Nous comptons sur votre venue !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre et à adhérer au club. Celui-ci est ouvert à toute personne retraitée ou non ayant envie de participer à la vie associative de notre village : Diges.

A bientôt.

Véronique Michaux - Présidente du Club Marie-Noël



Tennis Club de Diges

La saison 2022 a bien commencé, le nombre d'adhérents a augmenté pour atteindre 24 familles soit 73 joueurs.

Le terrain a retrouvé une seconde jeunesse. Au début du printemps, la prolifération de mousse rendait le court très glissant. Le passage d'un nettoyeur à haute pression par les agents communaux a été particulièrement efficace.

Pour favoriser la pratique du tennis, nous avons organisé un stage du 1^{er} au 5 août. Stage qui a rencontré un franc succès puisque 20 jeunes se sont initiés ou perfectionnés.

Nous avons prévu 2 groupes le matin, nous avons du mettre en place un troisième groupe l'après midi. Vous pouvez encore profiter de cette belle fin de saison pour échanger quelques balles.



Si vous souhaitez jouer au tennis ou essayer, n'hésitez pas à contacter :

Aimée Delille 03 86 41 12 43

Jocelyne Bourgeois 06 60 78 25 35

Yves Le boulbin 06 77 95 70 58



Comité des Fêtes de Diges

41^{ème} FÊTE DE LA CHATAIGNE - 15 OCTOBRE 2022

INSCRIPTIONS AU VIDE GRENIERS :

Vous pouvez obtenir le bulletin d'inscription et le règlement du vide grenier en les demandant :
Soit par mail : mairie.diges89@wanadoo.fr ou cdf.diges@laposte.net
Soit par téléphone à la mairie : 03 86 41 12 89 aux heures d'ouvertures

N'oubliez pas d'indiquer si vous êtes résidant de Diges, car le bulletin d'inscription est différent afin de bénéficier des deux premiers mètres gratuits. Le paiement de votre emplacement devra être obligatoirement joint à votre réservation pour que celle-ci soit validée. Les chèques à l'ordre du comité des fêtes de Diges ne seront encaissés qu'au mois d'octobre, après la manifestation.

DEVENIR BENEVOLES !

Préparer et organiser la fête de la châtaigne, mobilise une centaine de personnes, pour le montage et démontage des stands et décorations. Cette année, nous commencerons les installations le mardi 11 octobre à partir de 9 heures. Le jour de la foire : faire griller les châtaignes et les mettre en sachets, tirer le jus de pommes et le mettre en bouteilles, couper et servir le boudin, servir à la restauration ou à la buvette et d'autres activités vous attendent ! Et le lendemain de la fête, il faut trier, démonter, ranger... !

Le comité des fêtes compte sur vous, pour perpétuer cet événement majeur qui anime notre village et attire un public nombreux. Si vous avez quelques heures à consacrer au bénévolat, alors venez nous rejoindre, pour quelques moments d'échanges et de rires.

Inscription : Bertrand MAUPRONT 06 73 84 45 15

RECHERCHE DE POMMES

Si vous êtes propriétaire de pommiers sur la commune de Diges et que votre récolte est supérieure à vos besoins, le comité des fêtes vous propose de les faire ramasser et de vous dédommager en jus de pommes ou de vous les payer sur la base du marché.

Merci de faire votre demande de ramassage avant le 20 septembre au 06 73 84 45 15.

**REPRISE DES ACTIVITÉS LOISIRS DU COMITÉ
DES FÊTES DE DIGES**

SAISON 2022/2023

COUNTRY- LINE DANCE

L'activité « COUNTRY- LINE DANCE » reprend le **mardi 6 septembre 2022 à 18h30 à la salle des fêtes Marie Noël de DIGES.**

Les cours se dérouleront tous les mardis de 18h30 à 19h30 et sont animés par Nadine PERCHIOT.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Jocelyne BOURGEOIS 06 60 78 25 35
ou Bertrand MAUPRONT 06 73 84 45 15

ZUMBA

L'activité « ZUMBA » reprend le **mercredi 7 septembre 2022 à 19h45 à la salle des fêtes Marie Noël de DIGES.**

(Si le temps le permet les cours pourront avoir lieu au City Stade de DIGES)

Les cours se dérouleront tous les mercredis de 19h45 à 20h45 et sont animés par Guillaume FRANCOIS.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Marie José VANDAELE 06 63 98 24 22
ou Bertrand MAUPRONT 06 73 84 45 15

Comme chaque année, Il est proposé en septembre, pour chacune des sections, 2 séances découvertes gratuites aux nouveaux intéressés.



FOOTBALL - CLUB DIGES - POURRAIN

En ce nouveau début de saison, je vous propose d'abord de découvrir un rapide bilan de la saison écoulée (extrait de l'AG du 03 juillet 2022) puis ensuite les différentes infos pour la nouvelle saison 2022-2023.

> *Mot du président*

Je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette Assemblée Générale. Je remercie tous les membres présents, et j'excuse les 2 maires qui n'ont pas pu se rendre disponible pour cette occasion.

Je remercie également nos partenaires qui sont toujours fidèles et partant pour nous accompagner dans nos différents projets d'achats : ballons, matériel, rotondes : Ets Sanchez, Robin Ducrot, Hiolet, RTP, Garage des Michauts, le bar du commerce et les Comités des Fêtes de Diges et Pourrain.

Avant de faire les bilans sportifs et financiers, je voudrais établir un bilan général de la santé du club :

Premièrement, nous sommes tous heureux d'avoir pu mener une saison jusqu'à sa fin (chose qui n'était pas arrivée depuis 2020...) : cela fait du bien de tous se revoir sans restriction sanitaire. Justement dans cette perspective de reprise inédite, nous ne savions pas trop à quoi s'attendre : et ce fut une belle surprise en septembre 2021 d'inscrire de nouvelles têtes sur les listes de jeunes. Ainsi l'effectif de notre club reste stable avec 80 adhérents dont presque 60 jeunes.

Dans un 2^o temps, je voulais lister toutes les manifestations faites au sein du club :

- Les stages pendant les vacances scolaires de la Toussaint et en Avril furent une belle réussite. : merci à Lucas et Fred pour leur investissement.
- Vente de calendriers en Décembre
- Création d'un album photo pour les catégories jeunes (U7 à U11) : de très bonne qualité et un grand merci à Elodie.
- Participation des équipes jeunes aux tournois de fin d'année...(bilan mitigé et désistement de certaines équipes)
- Fête de fin de saison : j'espère une belle réussite...
- Suivi du club grâce à Facebook : par ailleurs, Jérôme souhaite trouver un remplaçant : Aurélie Souday serait intéressée pour le remplacer.

Enfin pour finir, je voudrais, une fois encore, remercier et féliciter tous les bénévoles du club. Les entraîneurs, bien sûr, les membres du bureau, les parents. Nous ne sommes jamais assez nombreux. Le district insiste également sur la formation des responsables d'équipes.

Amis sportifs, ayez toujours à l'esprit que votre association a été créée pour votre plaisir, et que ce n'est pas un produit que vous avez acheté... Aussi... je citerai Kennedy : « Demandez-vous ce que vous pourriez faire pour votre association, et non pas ce que votre association peut faire pour vous ! »

- > Bilan sportif : parole donnée aux différents éducateurs.
- > Bilan trésorier : effectué par le trésorier Benoît PIERRON.
- > Élection d'un nouveau secrétaire :
Pour remplacer notre secrétaire actuelle Céline GIBON qui déménage sur Dunkerque : le poste vacant est proposé à Julien ARNAUD qui l'accepte.
Julien est élu à l'unanimité par l'ensemble de l'Assemblée.
- > Questions diverses : la parole est donnée à l'ensemble des parents et joueurs.

Fin de séance à 12h45. L'assemblée est levée et clôturée par un pot et un barbecue pour finir la saison comme il se doit...

*Le Président,
Nicolas PIERRON*

Le **Samedi 03 Septembre de 10H à 12H** aura lieu une matinée « **Découverte** » sur le terrain de football de **POURRAIN**. Ce sera l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux jeunes et leurs parents (les enfants doivent venir avec short et baskets). Si vous ne pouvez pas venir ce jour là, il sera encore temps de venir les autres mercredis de septembre de 14h à 15h30.

Saison 2022/2023
Garçons et filles, nés en 2017 et avant
Football-club Diges-Pourrain



Pour tout renseignement :
 Contactez : Nicolas PIERRON
 06 88 09 75 20

INSCRIPTION FOOT

SAMEDI 03 SEPTEMBRE 2022
DE 10H A 12H
STADE MUNICIPAL DE
POURRAIN.

Voici quelques informations utiles pour l'inscription de votre (ou vos) enfant(s) :

CATEGORIES	AGES	HORAIRES D' ENTRAÎNEMENT	LIEUX D' ENTRAÎNEMENT	COTISATIONS PAR AN
<i>U16 et U17 et U18</i>	Nés de 2005 à 2007	Lundi 18h-19h30 Jeudi 17h30-19h A partir du 27/08	TOUCY	48 €
<i>U14 et U15</i>	Nés de 2008 à 2009	Lundi et Jeudi 18h-19h30 A partir du 27/08	TOUCY	48 €
<i>U12 et U13</i>	Né(e)s de 2010 à 2011	Mardi et Jeudi 17h30-19h A partir du 06/09	TOUCY	45 €
<i>U10 et U11</i>	Né(e)s de 2012 à 2013	Mercredi 15h30- 17h A partir du 07/09	POURRAIN DIGES	45 €
<i>U8 et U9</i>	Né(e)s de 2014 à 2015	Mercredi 14h-15h30 A partir du 07/09	POURRAIN DIGES	45 €
<i>U6 et U7</i>	Né(e)s de 2016 à 2017	Mercredi 14h-15h30 A partir du 07/09	POURRAIN DIGES	45 €

Le club recherche activement **des jeunes âgés de 5 à 12 ans** pour compléter les équipes actuelles. Venez nombreux découvrir ce merveilleux sport le samedi 3 septembre à POURRAIN.

Equipements proposés aux couleurs du club :

- Short Eldera marine : 6 €
- Coupe-vent Eldera marine : 15 €
- Sweat Eldera marine et rouge : 15 €
- Chaussettes Uhlsport marines : 6 €

CLUB VTT CYCLO DIGES PUISAYE

1. Assemblée générale du 2 septembre 2022

C'est un excellent bilan annuel qui fut fait lors de l'assemblée générale du club avec, lors de cette saison 2021-2022, pas moins de 81 licenciés dont plus de 40 jeunes coureurs. Saluons les excellents résultats de nos compétiteurs « orange et noir » chez les jeunes et les adultes, en route, cyclo-cross ou VTT avec notamment le trophée du club le plus représenté lors du championnat départemental VTT Yonne Aube UFOLEP et quelques coureurs qualifiés pour les championnats de France. Nos randonneurs n'ont pas été en reste avec notamment une fin de saison riche en belles randonnées conviviales, sportives ou familiales au choix !

A noter, que 8 de nos encadrants ont entamé la formation « animateur Kid Bike » dispensée par l'UFOLEP et que 15 de nos jeunes cyclistes ont suivi une formation sur « les gestes qui sauvent » lors de la saison écoulée.

Autre bonne nouvelle, suite à une candidature « osée », le VTT CYCLO DIGES PUISAYE fait partie des 130 clubs français sélectionnés dans le cadre de l'opération "Ton Club, Ton Maillot" menée par Groupama. Dès la saison 2023, nos encadrants seront gracieusement équipés comme des pros... Seulement 8 clubs de Bourgogne Franche Comté ont été sélectionnés, le seul du 89. On a hâte d'y être !

Pour la saison qui débute, le nouveau bureau sera composé de :

Guillaume PERRETTE (Président), Patrice ROBERT (vice-président), Michel MAILLAUX (trésorier), Audrey HOFT (trésorière adjointe), Mathieu DUMAS (secrétaire) et Joffrey MOREAU (secrétaire adjoint).



2. Les perspectives et nouveautés 2022-2023

- Création d'un entraînement jeunes « route/cyclo-cross » le samedi matin et compétiteurs adultes en route.
- Organisation du 1^{er} cyclo-cross de l'Ocre le dimanche 20 novembre 2022 à Diges.
- Week end courses route et VTT prévu les 20 et 21 mai 2023 avec de nouveaux circuits sur Diges.
- Création et installation de modules d'entraînement VTT en bois sur la commune.
-

Rentrée 2022 au VC DIGES !

3. Une belle reprise des entraînements !



Suite aux portes ouvertes du club, les entraînements ont repris ! Pour nos jeunes vététistes, le mercredi après-midi de 14h à 16h30 au départ du stade de football de Diges (à partir de 5 ans), pour nos jeunes « routards » le samedi matin de 10h à 12h30 depuis la mairie de Diges, pour les adultes et « jeunes rouleurs », en VTT, au départ du stade, le samedi 14h et enfin pour les compétiteurs route adultes, un créneau du week-end est à définir.

Renseignements : 06.20.04.04.74

Petite recette – Poème - Jeux



*Septembre est arrivé... les vacances sont passées et tout le monde a repris le chemin du travail ou de l'école !!!
Après un été bien chaud où les repas froids et les glaces étaient les bienvenus nous allons pouvoir penser à des plats moins « légers » en utilisant un légume du jardin !*

Beignets de courgette

Pour la pâte : 350 gr de courgette râpée, avec la peau – 20 cl de lait.
70 gr de farine – 70 gr de maïzena – 1 c. à café de levure
2 œufs – 1 bel oignon nouveau – 1 c. à soupe d'huile d'olive
50 gr de mozzarella râpée, ou parmesan ou autre fromage
Sel, poivre, piment Espelette, persil plat, menthe.

Pour la sauce : 1 yaourt nature, menthe, persil plat, ciboulette, ail, piment Espelette, sel poivre.

Presser la courgette râpée afin d'extraire le maximum d'eau.
Ajouter l'oignon ciselé, les herbes hachées finement (1 cuil à soupe de chaque), les œufs, la farine, la maïzena et la levure, mélanger.
Délayer avec le lait, l'huile et enfin ajouter le fromage râpé.
Saler, poivrer et ajouter un peu de piment d'Espelette.

Faire chauffer l'huile et déposer des petits tas de pâte dans l'huile bien chaude, faire dorer de tous les côtés et déposer sur de l'essuie-tout pour absorber l'excès d'huile.

Servir avec la sauce et déguster chaud.

La rentrée

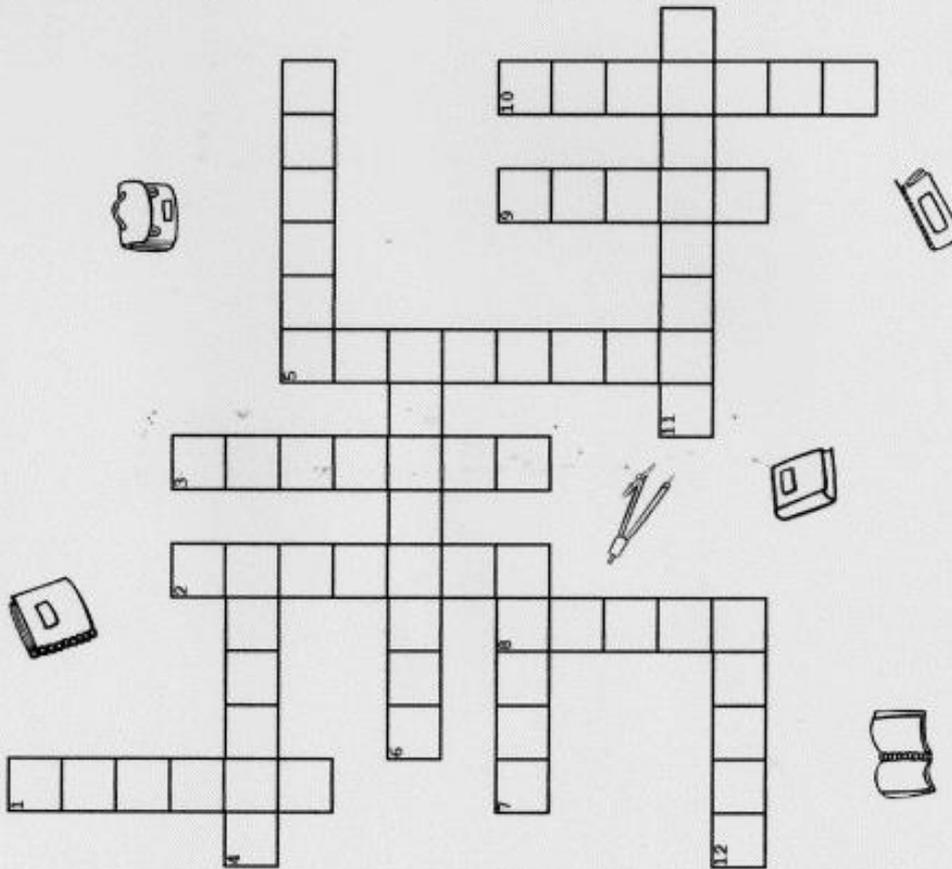
Un oiseau chantonne
Un air de Mozart
Que le vent d'automne
Emporte au hasard.
Bernard et Nicole
La main dans la main
Ont pris de l'école
Le joli chemin.
On voit sous les pommes
Crouler les pommiers
Les crayons, les gommes
Sortent des plumiers.
Le ciel est morose
Il verse des pleurs...
Mais Rosa-la-rose
Est toujours en fleurs

Jean-Luc Moreau



Complète en majuscules d'imprimerie.

C'est la rentrée ! Le matériel scolaire



Horizontal

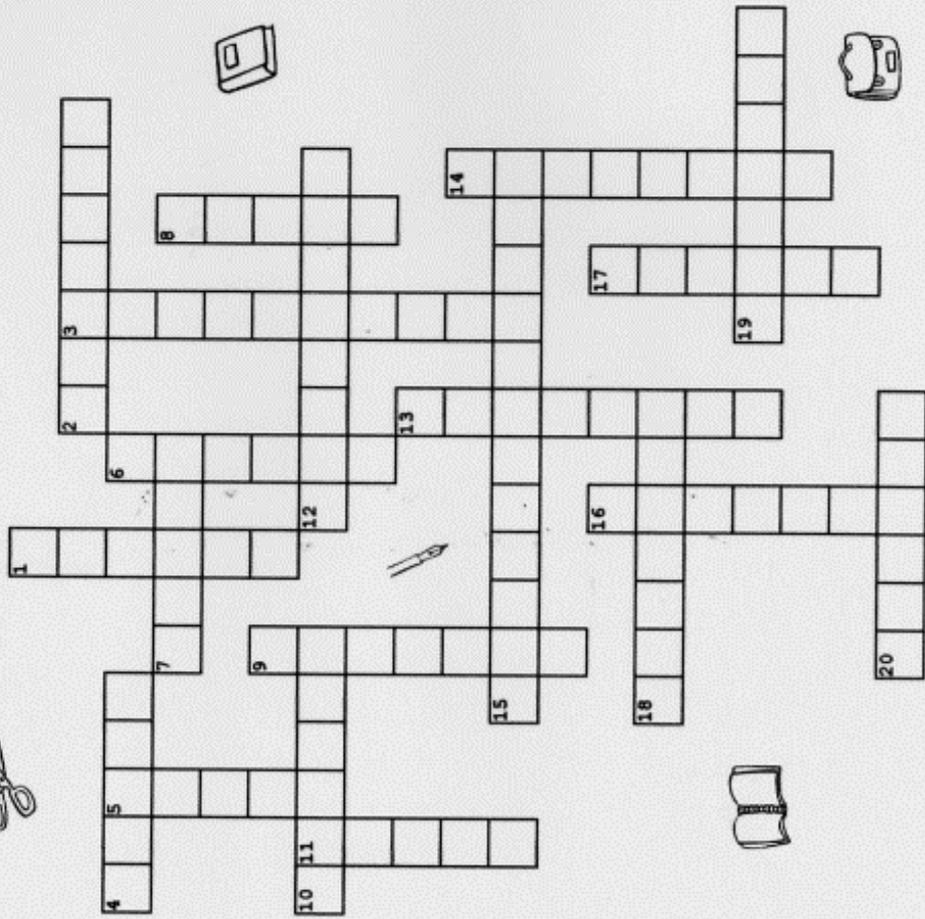
4. C'est une sorte de livre dans lequel on écrit.
5. De toutes sortes de couleurs, il permet de dessiner.
6. Il sert à ranger les feuilles perforées.
7. Elle sert à tracer des traits.
11. On peut les ranger dans un classeur.
12. Elle permet d'effacer le crayon de papier.

Vertical

1. C'est le meuble où l'on s'installe pour travailler.
2. On y range ses crayons et ses stylos.
3. Là où la maîtresse écrit.
5. On y range ses affaires à emmener à l'école.
8. Il est rangé dans la bibliothèque.
9. Rangé dans la trousse, son encres peut être de plusieurs couleurs.
10. Ils servent à découper.

Complète en majuscules d'imprimerie.

C'est la rentrée ! Le matériel scolaire



Horizontal

2. On y range ses crayons et ses stylos.
4. Produit qui permet de faire adhérer deux feuilles ensemble.
7. Rangé dans la trousse, son encre peut être de plusieurs couleurs.
10. Sorte de livre où l'on écrit les tâches à faire et les rendez-vous.
12. On y range ses affaires à emmener à l'école.
15. Machine pour faire des calculs.
18. Elle sert à tracer des angles droits.
19. Ils servent à découper.
20. C'est le meuble où l'on s'installe pour travailler.



Vertical

1. De toutes sortes de couleurs, il permet de dessiner.
3. Machine qui exécute toutes sortes de programmes.
5. Il est rangé dans la bibliothèque.
6. Instrument pour tracer des cercles.
8. Elle sert à tracer des traits.
9. Là où la maîtresse écrit.
11. Elle permet d'effacer le crayon de papier.
13. Il sert à ranger les feuilles perforées.
14. On peut les ranger dans un classeur.
16. Plaque noire où l'on peut écrire à la craie.
17. C'est une sorte de livre dans lequel on écrit.





Des parents !



Des enfants !



Un club !



MECANIQUE A DOMICILE

Toujours à votre service

- Entretien périodique
- Montage/Equilibrage de pneus
- Distribution/Embrayage
- Diagnostic électronique

Email : jmbdom80@outlook.com

N°06.20.73.94.80

Mr BRUN
Jimmy

3 Lieu dit Les
Beaufumés
80500
Ouanne

Wilfrid SWARTVAGHER

RENOVATION ET AMENAGEMENTS

en bois et matériaux naturels
intérieur et extérieur

89240 DIGES - 06 41 84 19 71
wilfrid.swartvagher@gmail.com

Couverture - Zinguerie Démoussage

Denis CARRE

55 rue des Sources Montchenot

89240 DIGES

Tel : 03.86.41.14.89

RENAUDAT VINCENT



Plomberie
Chauffage
Zinguerie

Neuf
&
Rénovation

Entretien - Dépannage - Ramonage

4 Le Colombier 89240 DIGES

Tél/Fax : 03 86 41 28 28

Siret 448 887 190 000 16

DÉPÔT - VENTE DES TRÉSORS

Av. du Général de Gaulle - 89130 Toucy

06.27.69.46.35

depotauxtresors@orange.fr

N° Siret: 402 457 692

M.R Multi-Services

Morainville Richard | Homme toutes mains
SIRET 900791898 00019 | Morainvillerichard@gmail.com



Travaux int et ext, études toutes propositions

2 rue des corniers 89240 DIGES
06 15 03 57 76

COURTILLAT ERIC

4 hameau Arqueneuf
89240
Diges

Travaux publics et particuliers
Terrassement
Assainissement
Goudronnage



Tel : 03 86 41 00 75
portable : 06 62 35 00 75
courtillat.eric@live.fr

LUDO SERVICES

A la MAISON INTÉRIEURE
et Extérieur

Le Petit travaux de
jardinage
LE PETIT TRAVAUX
DE BRICOLAGE

SIRET 702.543.662

Tel: 06. 40 92 69 76

89240 POURRAIN

ludoservices89240@gmail.com

Art Batiment et Patrimoine

Maçonnerie neuf et rénovation
Enduit, Carrelage, Faïence
Couverture, Zinguerie
Aménagements de combles - A.B.P

14 la forêt 89240 DIGES
06 22 41 71 03 / 03 86 33 15 89
sarl.abp@sfr.fr
www.artbatimentetpatrimoine.fr



AMBULANCE - VSL - TAXI

S^T CHRISTOPHE

03 86 41 51 09

89560.COURSON-
LES-CARRIÈRES

TAXIS : Andryes, Courson, Diges et Ouanne

TOURNIER JEAN-PAUL
PEINTURE- PAPIERS PEINT



15, CHEMIN DES DEUX Puits
VOLVENT - 89240 DIGES
TEL : 03.86.41.17.35
06.13.22.72.75

PEINTURE
DECORATION
REVETEMENT
DE SOL & MURS
VITRERIE

